

ACSE - Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole

1^{ère} année 2^{ème} année

ANABIOTEC - Analyses Agricoles Biologiques et Biotechnologiques

STA - Sciences et Technologies des Aliments

ÉTUDIANT

NOM (en majuscules) :

Prénoms de l'état civil :

Sexe : F M (1) Nationalité :

Date de naissance : Lieu de naissance : Département :

N° de portable de l'étudiant :

Courriel de l'étudiant :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2021/2022

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

Code Postal : Commune :

N° de téléphone :

Adresse :

Classe fréquentée :

Code I.N.E. de l'étudiant (Identifiant National Etudiant - A réclamer dans votre établissement actuel)

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

FICHE RESPONSABLE

Responsable légal 1

Père Mère Autre précisez :

.....

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile - rue ou lieu-dit :

.....

.....

.....

Code Postal :

Commune :

N° téléphone personnel :

N° téléphone portable :

Courriel :

En activité professionnelle : oui non (1)

Code profession : (voir p.4)

N° téléphone professionnel :

Responsable légal 2

Père Mère Autre précisez :

.....

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile - rue ou lieu-dit :

.....

.....

.....

Code Postal :

Commune :

N° téléphone personnel :

N° téléphone portable :

Courriel :

En activité professionnelle : oui non (1)

Code profession : (voir p.4)

N° téléphone professionnel :

Situation familiale

mariés concubinage PACS séparés* divorcés* célibataire veuf(ve) garde alternée* (1)

* fournir le jugement du tribunal

Tout changement d'ADRESSE ou de SITUATION FAMILIALE en cours d'année doit être signalé PAR ÉCRIT au secrétariat scolaire PAR LES DEUX RESPONSABLES LÉGAUX

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

Je soussigné(e), :

père mère tuteur étudiant lui-même (1)

autre membre de la famille (à préciser.....)

autre cas (à préciser

- certifie sur l'honneur les renseignements précisés sur ce document ;
- toute inscription dans l'établissement implique l'adhésion et le respect du règlement intérieur ;
- atteste que l'étudiant a souscrit une assurance pour les risques Responsabilité Civile et Individuelle Accident et rapatriement dans le cadre d'un stage à l'étranger ;
- autorise n'autorise pas le lycée Le Gros Chêne de Pontivy à communiquer mes adresses postale et électronique aux associations de parents d'élèves ;

BOURSES DU SUPERIEUR
La demande de bourse se fait par internet via votre Dossier Social Etudiant (DSE) que vous pouvez créer sur le site https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/ . Si vous avez effectué une demande de bourse, vous avez dû recevoir, par mail, une notification du CROUS pour l'année universitaire 2022-2023. Ce document doit nous être transmis avec le dossier d'inscription ou, au plus tard, au cours de la semaine de la rentrée de septembre 2022.

Date et signature de l'étudiant et des responsables légaux si étudiant mineur

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

1 - Agriculteurs exploitants	11 - Agriculteurs sur petite exploitation
	12 - Agriculteurs sur moyenne exploitation
	13 - Agriculteurs sur grande exploitation
2 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	21 - Artisans
	22 - Commerçants et assimilés
	23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
3 - Cadres et professions intellectuelles supérieures	31 - Professions libérales
	33 - Cadres de la fonction publique
	34 - Professeurs, professions scientifiques
	35 - Professions de l'information, des arts et des spectacles
	37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
4 - Professions intermédiaires	38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	42 - Instituteurs et assimilés
	43 - Professions intermédiaires de la santé et du travail social
	44 - Clergé, religieux
	45 - Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	46 - Professions intermédiaires administratives et commerciales des ent.
	47 - Techniciens
5 - Employés	48 - Contremaîtres, agents de maîtrise
	52 - Employés civils et agents de service de la fonction publique
	53 - Policiers et militaires
	54 - Employés administratifs d'entreprise
	55 - Employés de commerce
6 - Ouvriers	56 - Personnels de service directs aux particuliers
	62 - Ouvriers qualifiés de type industriel
	63 - Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64 - Chauffeurs
	65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel
	68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 - Ouvriers agricoles	
7 - Retraités	71 - Anciens agriculteurs exploitants
	72 - Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	74 - Anciens cadres
	75 - Anciennes professions intermédiaires
	77 - Anciens employés
8 - Autres personnes sans activité professionnelle	78 - Anciens ouvriers
	81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
	83 - Militaires du continent
	84 - Elèves, étudiants
	85 - Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86 - Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)	

DROIT À L'IMAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

Je soussigné(e), Nom, Prénom :

Date de naissance : Classe :

accepte

refuse

Cocher la case correspondant à votre choix.

que l'Etablissement Public local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole « Le Gros-Chêne » de PONTIVY, utilise des photos dans différents supports de publications (journaux, sites, banderoles, kakemonos, publicités, communication interne, diffusions pour les portes ouvertes) sur lesquelles je suis clairement reconnaissable dans le cadre de travaux pédagogiques. Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des élèves en activité. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter l'élève lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiant

Pour les mineurs,

Signature du (des)représentant(s) légal(aux).

Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle, les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Classe : 2022/2023 : 2023/2024 :
N° portable de l'étudiant :

Personne à prévenir :

Mère Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. travail : Tél. portable :

Père Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. domicile : Tél. travail : Tél. portable :

Autre Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Nom du médecin traitant : Téléphone :

**En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est pris en charge selon les indications prescrites par le médecin régulateur du Centre 15.
La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital que si sa famille l'accompagne.
La sortie de l'hôpital de l'étudiant se fera obligatoirement par la famille.**

Autorisation de consultation pour les étudiants

Nous, soussignés, Madame et/ou Monsieur

- Autorisons notre enfant à consulter un médecin.
- Autorisons le transport de notre enfant en VSL pour se rendre en consultation en cas de nécessité et si nous ne pouvons l'accompagner nous-mêmes.

Les étudiants, (âgés de 16 ans et plus) doivent avoir en leur possession leur carte vitale.

Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transport...) seront réglés par la famille.

A, le

Lu et approuvé

Signature des parents ou du responsable légal

FICHE DE SANTÉ

Nom et prénom :

Classe :

Antécédents médicaux ou chirurgicaux :

.....
.....
.....

Joindre une photocopie des vaccinations (obligatoire).

Allergie(s) :

.....
.....
.....

Est-il atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers et en a-t-il bénéficié au cours de la scolarité précédente (joindre une copie du document) :

oui non

Bénéficie-t-il :

- d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- d'un PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé)
- d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- d'un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) – Nombre d'heures :
- d'un AE (Aménagement d'Épreuves) en CCF (Contrôles en cours de Formation) et examens.

Traitement (s) :

.....
.....
.....

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec un duplicata de l'ordonnance.

Veillez mettre cette fiche sous pli à l'attention de l'infirmière.

NOTE AUX ÉTUDIANTS DU LEGTA

Madame, Monsieur,

Vous pourrez prendre vos repas à l'EPLEFPA de PONTIVY tous les jours. Notre établissement étant agréé par le C.R.O.U.S, vous bénéficierez du tarif étudiant.

Si vous désirez prendre vos repas au lycée dès la rentrée, vous devez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de **REGIE MIXTE LEGTA PONTIVY** accompagné du coupon-réponse ci-dessous, dûment complété.

Le tarif 2022-2023 n'est pas encore connu à ce jour (tarif 2021-2022 : 3,30 € le repas).

L'accès au self ne sera possible que 15 jours après le dépôt de votre règlement.

Coupon-réponse à compléter et à retourner avec votre paiement
au service INTENDANCE du LEGTA de PONTIVY



Nom – Prénom :

Étudiant en B.T.S.A. :

STA 1^{ère} année

STA 2^{ème} année

ACSE 1^{ère} année

ACSE 2^{ème} année

ANABIOTEC 1^{ère} année

ANABIOTEC 2^{ème} année

Ne souhaite pas prendre mes repas à l'établissement (1)

Souhaite prendre mes repas au LEGTA de PONTIVY à la rentrée prochaine (1)

Chèque joint d'un montant de : à l'ordre de la **Régie Mixte LEGTA Pontivy**

N° carte de self : (2)

A, le

Signature :

(1) Cocher la case correspondant à votre choix.

(2) Si vous en possédez déjà une

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

Nom :	Prénom :	Classe :
-------	----------	----------

*L'ensemble du dossier d'inscription y compris la liste des pièces à joindre doit parvenir au Lycée en un seul envoi au plus tard **8 jours après réception de votre dossier d'inscription.***

A cocher par la famille	Réservé à l'Admin.	
		1 dossier d'inscription.
		1 dossier santé complet + 1 photocopie du carnet de vaccinations.
		1 fiche droit à l'image.
		1 copie de la carte d'identité recto verso ou du passeport de l'étudiant.
		1 coupon réponse réservation repas self et chèque libellé à l'ordre de Régie Mixte LEGTA Pontivy
		La notification conditionnelle d'attribution de bourses ou l'avis de rejet que vous recevrez du CROUS
		1 copie du relevé de notes du baccalauréat à réception.
		1 relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant.

Le lycée dispose d'une « annexe » comprenant 25 chambres étudiantes.

Le loyer est de 210 € par mois en 2021/2022.

C'est une résidence étudiante, possibilité d'y résider le week-end et les vacances scolaires, contrat de 10 mois, 1 mois de caution. Possibilité d'APL.

Nous contacter après l'obtention du baccalauréat. Les dossiers sont étudiés par ordre d'arrivée.

Le lycée assure les repas au tarif CROUS : 3,30 € en 2021/2022. Possibilité de prendre les 3 repas :

- Petit déjeuner : 1,51 € en 2021/2022
- Déjeuner : 3,30 € en 2021/2022
- Dîner : 3,30 € en 2021/2022

Etes-vous intéressé(e) par une chambre à l'annexe ? oui non

RENTREE SCOLAIRE – Septembre 2022

Jeudi 1er septembre 2022 : uniquement la classe de BTSa ANABIOTEC 2^{ème} année

14 h 00 : Accueil des étudiants de BTSa ANABIOTEC 2^{ème} année ayant une chambre à l'annexe.

15 h 15 : Accueil des étudiants de BTSa ANABIOTEC 2^{ème} année à l'amphithéâtre.

16 h 15 : Accueil pédagogique des BTSa ANABIOTEC 2^{ème} année par les professeurs principaux.

Vendredi 2 septembre 2022 : uniquement la classe de BTSa ANABIOTEC 2^{ème} année

8 h 00 : Début des cours des étudiants de BTS ANABIOTEC 2^{ème} année.

Lundi 5 septembre 2022

8 h 00 : Accueil des étudiants de BTSa 1^{ère} année (ACSE, ANABIOTEC et STA) ayant une chambre à l'annexe.

9 h 00 : Accueil des étudiants de BTSa 1^{ère} année (ACSE, ANABIOTEC et STA) à l'amphithéâtre.

Accueil des étudiants de BTSa ACSE et STA 2^{ème} année ayant une chambre à l'annexe.

10 h 00 : Accueil pédagogique des étudiants de BTSa 1^{ère} année (ACSE, ANABIOTEC et STA) par les professeurs principaux.

Accueil des étudiants de BTSa ACSE et STA 2^{ème} année à l'amphithéâtre.

11 h 00 : Accueil pédagogique des étudiants de BTSa 2^{ème} année (ACSE et STA) par les professeurs principaux.

13 h 10 : Début des cours pour tous les étudiants.

Frais :

- ✓ une location de blouse (fournie par le Lycée) pour les TP de microbiologie et de génie alimentaire, en application de la réglementation hygiène et sécurité pour les classes de BTS Anabiotech ;
- ✓ les participations aux activités culturelles (théâtre...) ;
- ✓ les participations aux voyages d'étude ;
- ✓ des frais de photocopies.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

➤ Pour les cours d'EPS :

- des vêtements de sport ;

➤ Matériel à apporter par les étudiants en BTS résidant à l'annexe uniquement :

- Draps obligatoires,
- Couvertures ou couette avec housse,
- Un traversin ou oreiller avec housse,
- Un protège-matelas,
- Une paire de chaussons ou claquettes pour les chambres.